Marianne symbole République Française
Logo Atout France

Signature du Contrat de destination Polynésie française

Article

Le 25 mars, Jean-Marc Mocellin, Directeur général de Tahiti Tourisme, et Caroline Leboucher, Directrice générale d'Atout France, ont signé le Contrat de destination Polynésie française venant formaliser l'engagement du GIE auprès de la destination.

L'industrie du tourisme est essentielle pour l'économie polynésienne. Après la pandémie endurée en 2020 et 2021, la Polynésie française souhaite s'inscrire dans une démarche de tourisme inclusif, respectueux de l'environnement ainsi que de la culture et des modes de vie traditionnels, en prenant garde de quantifier, anticiper et réduire les pressions de toutes natures, et ne pas excéder les capacités d'accueil et d'acceptabilité sociétale des différentes îles concernées.

Atout France s'est engagée aux côtés de la Polynésie française pour accroître la visibilité de la destination et son accessibilité sur les marchés internationaux, mais également développer un accueil de qualité répondant aux exigences des clientèles touristiques internationales (Etats-Unis, Asie, métropole) .

Après la signature du « Contrat Cadre de développement et d'internationalisation touristique » triennal, un « Contrat de destination » Polynésie française a été signé le 25 mars par Jean-Marc Mocellin, Directeur général de Tahiti Tourisme, et Caroline Leboucher, Directrice générale d'Atout France, pour préciser le plan d'actions qui sera mis en œuvre cette année.